

Sondage auprès des offices cantonaux de conciliation au sens de la loi sur l'égalité

A. Généralités

L'évaluation statistique porte sur les cas de conciliation des années 2006 à 2008. Les cantons suivants y ont participé: AG, AR, BE, BS, GL, GR, LU, SH, TG, TI, VD, ZG, ZH ainsi que la Confédération (depuis 2005). Le critère déterminant pour la saisie des cas dans l'année en question était la date de règlement. Concernant le canton de Genève, il n'a pas été possible de procéder à l'évaluation des données, puisque les cas de conciliation n'apparaissent pas séparément.

Les cantons sont libres de déclarer facultatives ou obligatoires les procédures de conciliation (art. 11 LEg). Dans 16 cantons, la réglementation en vigueur prévoit l'obligation de s'adresser à un office de conciliation avant d'ouvrir une action en justice (AI, BL*, BS*, FR*, GL, GR, JU*, LU*, NW, OW, SH, SZ*, TG, TI*, VD, ZG). Dans 10 cantons, les parties peuvent choisir si elles veulent d'abord engager une procédure de conciliation ou emprunter directement la voie judiciaire (AG*, AR, BE*, GE*, NE*, SG, SO*, UR, VS*, ZH*). Dans les cantons marqués d'un *, la procédure de conciliation est également prévue pour des rapports de travail de droit public.

B. Cas de conciliation (tous les offices de conciliation 2006 à 2008)

Cas de conciliation	Chiffre absolu
2006	39
2007	32
2008	27



C. Type de règlement (tous les offices de conciliation 2006 à 2008)

Type de règlement	2006	%	2007	%	2008	%
Accord	18	46%	14	44%	12	44%
Désaccord	12	31%	12	37%	5	19%
Autre / p.e. pendent, retrait etc.	9	23%	6	19%	10	37%
Total	39	100%	32	100%	27	100%

D. Type de rapports de travail (tous les offices de conciliation 2006 à 2008)

Rapports de travail	2006	%	2007	%	2008	%
Rapport de droit public	14	36%	6	19%	7	26%
Rapport de droit privé	25	64%	26	81%	20	74%
Nombre de procédures	39	100%	32	100%	27	100%

E. Représentation par un avocat/une avocate
(tous les offices de conciliations 2006 à 2008)

Représentation par un avocat/une avocate	2006	%	2007	%	2008	%
Oui	26	67%	21	66%	16	59%
Non	13	33%	11	34%	11	41%
Total	39	100%	32	100%	27	100%



F. Rapports de travail qui subsistent au moment du règlement
(tous les offices de conciliation 2006 à 2008)

Les rapports de travail subsistent au moment du règlement	2006	%	2007	%	2008	%
Oui	8	21%	3	9%	4	15%
Non	31	79%	26	82%	18	67%
Aucune donnée	0	0%	3	9%	5	19%
Total	39	100%	32	100%	27	100%

G. Types de discrimination (données à considérer avec prudence)

Types de discrimination	2006	%	2007	%	2008	%
Embauche	5	10%	3	8%	2	6%
Discrimination selon l'art. 3	7	13%	6	16%	6	19%
Licenciement	18	35%	15	39%	12	39%
Salaire	10	19%	8	21%	3	10%
Mobbing	0	0%	0	0%	0	0%
Harcèlement sexuel	12	23%	6	16%	7	23%
Aucune donnée	0	0%	0	0	1	3%
Total	52	100%	38	100%	31	100%

Dans divers cas, plusieurs faits constitutifs de discrimination étaient invoqués simultanément.



H. Cas de conciliation par canton 2006 à 2008

Cantons	2006	2007	2008	Total
AG	3	1	1	5
AI	0	0	0	0
AR	pas d'indications			---
BE	7	4	5	16
BL	3	0	0	3
BS	2	5	1	8
FR	1	1	0	2
GE	pas d'indications			---
GL	0	0	0	0
GR	0	0	0	0
JU	2	1	0	3
LU	0	3	0	3
NE	0	0	1	1
NW	0	1	0	1
OW	0	0	0	0
SG	1	1	2	4
SH	0	1	1	2
SO	0	0	0	0
SZ	pas d'indications			---
TG	2	1	1	4
TI	3	3	4	10
UR	0	0	0	0
VD	0	0	0	0
VS	pas d'indications			---
ZG	0	1	0	1
ZH	15	9	11	35
Total				98

